

Luxembourg, le 7 novembre 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire:

*« Dans une économie dominée progressivement par la Toile et les technologies modernes de l'information, le télétravail figure sans nul doute parmi les modes de travail émergents en facilitant notamment le travail à domicile. Dans une économie de taille réduite comme la nôtre, il va sans dire que le télétravail est l'une des formes d'organisation du temps de travail qui permet de diminuer les flux de transports collectifs et privés, surtout aux heures de pointe.*

*Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi :*

*Monsieur le Ministre peut-il me dire dans quels domaines, voire dans quels types d'entreprises le télétravail est actuellement le plus développé? Le ministère a-t-il fait réaliser une étude ou, du moins, un sondage en la matière?*

*Le ministère a-t-il déjà réfléchi à promouvoir, le cas échéant, des projets-pilotes destinés à sensibiliser les entreprises à soutenir davantage le télétravail?*

*Selon l'avis de Monsieur le Ministre, quels sont les profils professionnels qui se prêtent le mieux au télétravail?*

*Monsieur le Ministre pense-t-il éventuellement à mettre en place un cadre incitatif destiné à favoriser ce genre de travail? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

André BAULER  
Député

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu